



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Mini guide en Santé et Sécurité au Travail à l'usage des directrices et directeurs d'école de l'Aveyron

Les actrices et acteurs de la Santé et Sécurité au travail  
Les registres et l'affichage obligatoire dans une école  
Le Document Unique d'Evaluation des Risques

# Table des matières

LES ACTEURS DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL.....	3
Rectorat .....	3
<b>L'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST)</b> .....	3
<b>La Délégation Académique à la Sécurité dans les Établissements (DASE)</b> .....	3
<b>La Conseillère de Prévention Académique (CPA)</b> .....	3
Le service de médecine de prévention de l'académie de Toulouse .....	4
<b>Le médecin du travail</b> .....	4
<b>Les assistantes en santé au travail</b> .....	4
<b>Les psychologues du travail</b> .....	4
L'instance du dialogue social .....	5
<b>Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail Académique (FSSSCT-A)</b> .....	5
<b>Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail spéciale départemental de l'Aveyron (FS-SSCT12)</b> .....	5
Département .....	6
Les Assistantes et assistants de Prévention de Circonscription (APC).....	6
<b>Les Conseillers de Prévention Départementaux (CPD)</b> .....	6
<b>La Directrice des ressources humaines de proximité</b> .....	7
<b>L'Assistante sociale des personnels</b> .....	8
<b>Référentes en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
REGISTRES ET AFFICHAGES OBLIGATOIRES.....	9
REGISTRES .....	9
AFFICHAGE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS .....	9
AFFICHAGE DES DOCUMENTS .....	10
L'évaluation des risques le DUER .....	11
Ajouter un nouveau signalement dans le DUER .....	11

## Rectorat

### L'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST)

#### Gisèle BARRAU

Rattachée aux services de l'inspection générale, ce qui lui garantit l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

- Contrôle l'application des règles applicables en matière de santé et sécurité (Art. 3 du 82-453 : 4<sup>ème</sup> partie du code du travail, livres I à V).
- Dans ce cadre, elle a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail (Ecoles, collèges, lycées, DSDEN, Rectorat).
- Propose au chef de service toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques ainsi que l'amélioration des conditions de travail.
- Participe à l'animation du réseau des conseillers et assistants de prévention et aux réunions des FSSSCT.
- Travaille en collaboration avec la Conseillère de Prévention Académique.

### La Délégation Académique à la Sécurité dans les Établissements (DASE)

<https://www.ac-toulouse.fr/sante-et-securite-dans-les-etablissements-122921>

Rectorat de l'académie

75 rue St Roch 31400 Toulouse Cedex 7

Courriel : [dase@ac-toulouse.fr](mailto:dase@ac-toulouse.fr)

### La Conseillère de Prévention Académique (CPA)

#### Patricia VIALAS

Assiste et conseille le chef de service (Le Recteur) dans la démarche d'évaluation des risques et la mise en place d'une politique de prévention des risques.

Ses missions s'articulent autour de :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le Recteur de l'académie.
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant en fonction des recommandations en santé et sécurité au travail.
- L'animation du réseau des conseillers de prévention départementaux (CPD), des assistants de prévention EPLE et de circonscriptions.
- L'évaluation des besoins en formation en matière d'hygiène et de sécurité, en lien avec l'ISST, les conseillers de prévention départementaux. Elle prend part à l'animation des formations.
- La sensibilisation, l'information et le conseil auprès des responsables de structures (IA DASEN, chefs d'établissements, gestionnaires, IEN, chefs/directeurs de service) en matière d'hygiène et de sécurité.

## Le médecin du travail

### Docteur Séverine PETEL

Le médecin du travail assure le suivi médical des personnels sur leur demande pour :

- prescrire les aménagements de poste permettant le maintien dans le poste de travail.
- valider les demandes d'entrée en stage de préprofessionnalisation dans le cadre du Centre de réadaptation des personnels de l'académie de Toulouse (CRT) en partenariat avec la MGEN.
- réaliser l'étude des postes de travail à la demande de l'employeur.

## Les assistantes en santé au travail

Elles sont vos interlocutrices pour la prise de rendez-vous.

Formulaire de demande de RDV : <https://www.ac-toulouse.fr/media/40375/download>

Tel : 05 36 25 83 63      Courriel : [medecin-de-prevention@ac-toulouse.fr](mailto:medecin-de-prevention@ac-toulouse.fr)

(Horaires d'ouverture : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 16H30)

## Les psychologues du travail

### Judith BRION

Courriel : [judith.brion@ac-toulouse.fr](mailto:judith.brion@ac-toulouse.fr)

### Cécile CAMASSEL

Courriel : [cecile.camassel@ac-toulouse.fr](mailto:cecile.camassel@ac-toulouse.fr)

En collaboration avec les différents services institutionnels de l'Académie, les psychologues du service de médecine de prévention participent de manière globale à l'amélioration des situations individuelles ou collectives de « souffrance au travail ». L'activité de consultation repose essentiellement sur des visites à la demande d'agents, confrontés à une situation liée à la santé mentale ou au travail dégradée. Les psychologues sont tenues au secret professionnel et assujetties à la déontologie de la profession.

Un accompagnement individuel de courte durée est proposé aux agents concernés par :

- Des évènements potentiellement traumatiques survenus dans le contexte du travail (violences physiques ou verbales, accidents...)
- Des problématiques de souffrance au travail (stress, conflits dans les équipes, problèmes organisationnels...)

Plus rarement des actions collectives en milieu de travail sont menées pour :

- Accompagner des équipes en cas d'événement grave et potentiellement traumatique avec la mise en œuvre de débriefing psychologique.
- Animer des groupes d'expression (groupes de parole, groupes d'analyse de pratique, espaces de discussion sur le travail).

Afin de pouvoir répondre au mieux aux sollicitations émanant des personnels des 8 DSDEN de l'Académie, des rendez-vous téléphoniques et/ou en présentiels au Rectorat sont proposés.

## L'instance du dialogue social

Les différents niveaux de F3SCT à l'éducation nationale :

- Niveau académique : F3SCTA

### **Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail Académique (FSSCT-A)**

<https://www.ac-toulouse.fr/formation-specialisee-en-matiere-de-sante-de-securite-et-de-conditions-de-travail-f3sct-129234>

**La secrétaire de la FSSCT A : Corinne CHARTIER**

Courriel : [secretaire.f3sct@ac-toulouse.fr](mailto:secretaire.f3sct@ac-toulouse.fr)

- Niveau départemental : FSSCT12

### **Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail spéciale départemental de l'Aveyron (FS-SSCT12)**

<https://www.ac-toulouse.fr/sante-et-securite-au-travail-en-aveyron-122525#summary-item-7>

**La secrétaire de la FS-SSCT12 : Maryline LAUMOND**

Courriel : [sec.fsssct12@ac-toulouse.fr](mailto:sec.fsssct12@ac-toulouse.fr)

La formation spécialisée procède à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents.

Elle propose toute action qu'elle estime utile pour appréhender et limiter ces risques et contribuer à la prévention des risques professionnels dans le site ou le service entrant dans son périmètre.

Elle suggère toute mesure de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail dans ce site ou ce service.

La formation spécialisée contribue à la prévention des risques professionnels et propose à ce titre toute action qu'elle estime utile.

Elle contribue à la préparation des actions de formation à la santé et à la sécurité.

Les membres de la délégation de la formation spécialisée, procèdent à des visites d'établissements scolaires dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

La formation spécialisée procède à une enquête, en cas d'accident de service grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ayant entraîné mort d'homme ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou ayant révélé l'existence d'un danger grave, même si les conséquences ont pu en être évitées.

La F3SCT est composée de 10 représentants des personnels (plus 10 suppléants) et de membres de l'administration.

Le médecin du travail, les assistants de prévention et, le cas échéant, les conseillers de prévention assistent aux réunions de la formation spécialisée.

L'inspecteur santé et sécurité au travail peut assister aux travaux de la formation spécialisée. Il est informé de la réunion de la ou des formations spécialisées de son champ de compétence et de leur ordre du jour.

## Département

<https://www.ac-toulouse.fr/sante-et-securite-au-travail-en-aveyron-122525#summary-item-1>

### Les Assistantes et assistants de Prévention de Circonscription (APC)

Ils assistent et conseillent l'IEN de circonscription.

Leurs actions principales :

- Décliner au niveau de la circonscription la mise en œuvre du programme annuel de prévention départemental en matière de politique de prévention des risques professionnels, en particulier la mise en place et le suivi des registres santé et sécurité au travail (RSST) et de signalement de danger grave et imminent (DGI), ainsi que l'accompagnement à la réalisation des documents uniques d'évaluation des risques (DUER).
- Répondre aux besoins d'accompagnement des directrices et directeurs d'école sur toutes les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Circonscription	Nom	Fonctions	N° de Tel	Courriel
Aveyron 1	Marie <b>DE-MANHEULLE</b>	C.P.C.- E.P.S.	05 67 76 54 19	<a href="mailto:cpcaveyron1-2@ac-toulouse.fr">cpcaveyron1-2@ac-toulouse.fr</a>
Aveyron 2	Emilie <b>FORET</b>	C.P.C.- E.P.S.	05 67 76 54 23	<a href="mailto:cpcaveyron2-2@ac-toulouse.fr">cpcaveyron2-2@ac-toulouse.fr</a>
Aveyron 3	Nathalie <b>LAPORTE</b>	C.P.C.- E.P.S.	05 67 76 54 36	<a href="mailto:cpcaveyron3-2@ac-toulouse.fr">cpcaveyron3-2@ac-toulouse.fr</a>
Aveyron 4	Clément <b>FILHOL</b>	C.P.C.- E.P.S.	05 67 76 54 15	<a href="mailto:cpcaveyron4-2@ac-toulouse.fr">cpcaveyron4-2@ac-toulouse.fr</a>
Aveyron 5	Sylvie <b>PICARD</b>	C.P.C.- E.P.S.	05 67 76 54 29	<a href="mailto:cpcaveyron5-2@ac-toulouse.fr">cpcaveyron5-2@ac-toulouse.fr</a>

### Les Conseillers de Prévention Départementaux (CPD)

DSDEN de l'Aveyron

<https://www.ac-toulouse.fr/sante-et-securite-au-travail-en-aveyron-122525>

**Patricia BRESSAC**  
**Patrick LAGARRIGUE**

Courriel : [cprev12@ac-toulouse.fr](mailto:cprev12@ac-toulouse.fr)

Les CPD assistent et conseillent l'IA-DASEN dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Leurs missions s'articulent autour des axes suivants :

- Décliner au niveau départemental la mise en œuvre du programme annuel de prévention académique en matière de politique de prévention des risques professionnels.
- Animer le réseau des assistants de prévention.
- Répondre aux besoins d'accompagnement des directeurs d'école, des IEN du 1<sup>er</sup> degré, des chefs d'établissement et de service sur toutes les questions relevant de leur champ de compétences.
- Participer à la démarche d'évaluation des risques et la mise en place d'une politique de prévention des risques visant à prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des personnes.

## La Directrice des ressources humaines de proximité

<https://www.ac-toulouse.fr/rh-de-proximite-en-aveyron-122522>

**Anne-Marie PENIN**

Tel : 05 67 76 53 31

Courriel : [drhproximite.12@ac-toulouse.fr](mailto:drhproximite.12@ac-toulouse.fr)

La Directrice des ressources humaines de proximité incarne la présence opérationnelle en département, de la direction des ressources humaines académique, au plus près des agents et des établissements.

Son action s'inscrit dans une logique de proximité, de réactivité et de confiance, contribuant à une gestion des ressources humaines plus humaine, plus accessible et pleinement ancrée dans les réalités du terrain.

Elle a pour principales missions de :

- Garantir un accompagnement individualisé des personnels qui le souhaitent, en termes d'évolution professionnelle et de valorisation de leurs compétences pour la mise en œuvre d'un projet de formation, de mobilité, de reconversion ou d'évolution professionnelle ;
- Eclairer les démarches, soutenir chaque parcours notamment dans les étapes clés de la vie professionnelle ; Permettre à chacun de se sentir reconnu, soutenu et guidé, dans un cadre propice à l'épanouissement professionnel ;
- Offrir, en complément de l'action de leurs responsables hiérarchiques, un soutien aux personnels en difficulté ou victimes d'atteintes à leur image ou à leur intégrité ;
- Assurer un appui aux encadrants (chefs d'établissement, inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription du premier degré, chefs de service...), sous forme d'aide, d'appui méthodologique, de conseil sur les enjeux RH et managériaux, l'animation des collectifs de travail, la gestion des situations les plus complexes, la prévention et la régulation de conflits inter-personnels et la promotion de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) ;
- Interagir avec l'environnement institutionnel de l'éducation nationale et les bassins d'emplois locaux pour faciliter les mobilités entre les fonctions publiques et aider à la constitution de viviers de ressources contractuelles et de débouchés ;
- Assurer l'animation de réseaux métier (secrétariat de direction, adjoint-gestionnaire, etc...) ;
- Contribuer au repérage des besoins de formation en lien avec les acteurs de terrain et académiques ;
- Concourir à la constitution d'un réseau d'employeurs locaux à l'échelle d'un ou plusieurs bassins d'emplois ;
- Assurer un lien avec les directions de gestion de personnels du rectorat et les services des ressources humaines départementaux, en vue d'accroître l'efficacité du remplacement dans le second degré et de mieux répondre aux problématiques individuelles des enseignants.

## L'Assistante sociale des personnels

<https://www.ac-toulouse.fr/service-et-action-sociale-en-faveur-des-personnels-en-aveyron-122420>

**Claire CARRETTE**

Tel : 05 67 76 53 59

Courriel : [as-personnel12@ac-toulouse.fr](mailto:as-personnel12@ac-toulouse.fr)

Pour tous les personnels relevant du MEN, l'assistant de service social des personnels a pour principales missions :

- L'accueil, conseil, accompagnement des personnels individuellement et collectivement. Il accompagne les agents confrontés à des difficultés dans sa vie professionnelle, des difficultés d'ordre économique, social, familial, et de santé.
- L'expertise et conseil auprès de l'administration, une fonction de médiation, la participation à la politique RH (évaluation des situations professionnelles et personnelles pour aider l'institution à une prise de décision bénéfique au personnel mais aussi à l'institution).
- La prévention des RPS et amélioration de la QVCT en lien avec les différents acteurs de prévention.
- Participation aux cellules d'écoute suite aux événements traumatiques.

## Référentes départementales actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (VDHAS)

[L'académie de Toulouse s'engage pour l'égalité professionnelle](#)

Lien de la cellule académique de soutien et d'accompagnement « stop-violences-internes » : [https://www.ac-toulouse.fr/sites/ac\\_toulouse/files/2023-09/affiche-cellule-acad-mique-de-soutien-et-d-accompagnement-55248.png](https://www.ac-toulouse.fr/sites/ac_toulouse/files/2023-09/affiche-cellule-acad-mique-de-soutien-et-d-accompagnement-55248.png)

Relais de proximité de la politique académique de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle.

Elle a les missions principales de :

- Informer, promouvoir et conseiller
- Sensibiliser et orienter des agents en situations de discrimination vers les structures et interlocuteurs compétents ;
- Participer à l'ingénierie de formation et à l'animation d'actions de formation dans le cadre du déploiement du programme académique et des plans départementaux
- Contribuer à la construction des actions à mettre en œuvre en lien avec les référents académiques

**Anne-Marie PENIN**

Tel : 05 67 76 53 31

Courriel : [drhproximite.12@ac-toulouse.fr](mailto:drhproximite.12@ac-toulouse.fr)

**Céline PETIT**

Courriel : [Celine-Nel.Tesini@ac-toulouse.fr](mailto:Celine-Nel.Tesini@ac-toulouse.fr)

## REGISTRES ET AFFICHAGES OBLIGATOIRES

REGISTRES	Présents dans l'école (oui/non)	Où trouver ces registres ?	
Registre de Santé et Sécurité au travail (R.S.S.T.)		Application PGR via le portail Arena / enquêtes et pilotage	<a href="#">RSST papier : ici</a>
Registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent		<a href="#">site académique, page "santé sécurité dans les établissements"</a>	
Registre de Sécurité (incendie et panique)		A demander à la Mairie	
Registre Public d'Accessibilité			
Dossier Technique Amiante (D.T.A.)			
Dossier Technique Radon <a href="#">Mon école est-elle concernée par le radon ?</a>			
Rapport d'évaluation de la QAI			
Rapport ou registre de suivi des équipements sportifs			
Rapport ou registre de suivi des aires de jeux			

### AFFICHAGE REGLEMENTAIRE

AFFICHAGE DE L'ACCES AUX DOCUMENTS	Localisation	Affiché dans l'école (oui, non)	Où trouver ces affichages ?
Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R.)	en salle des maîtres		A établir par la directrice ou le directeur d'école.
Localisation du Registre de Santé et Sécurité au Travail	à l'entrée principale et en salle des maîtres		
Localisation du Registre Spécial de Signalement d'un Danger Grave et Imminent	en salle des maîtres		
Localisation des Dossiers Techniques Amiante et Radon, le cas échéant			

AFFICHAGE DES DOCUMENTS	Localisation	Affiché dans l'école	Où trouver ces affichages ?	
Listes des membres des Formations Spécialisées Santé Sécurité Conditions de Travail des CSA Académique et Spécial Départemental (FS SSCT-A et -SD)	salle des maîtres		<a href="#">Site académique - page FSSSCT-A</a> <a href="#">Site département – FS-SSCT12</a>	
Liste des personnels formés au secourisme			A établir par la directrice ou le directeur d'école.	
Plan d'intervention regroupant la totalité des niveaux d'un bâtiment	à l'entrée principale de chacun des bâtiments		A demander à la Mairie	
Plan d'évacuation et Consignes d'urgence	dans chaque couloir			
PPMS Les PPMS unifiés seront mis en place progressivement par la DSDEN.	dans chaque salle		<a href="#">B.O. 2015</a>	<a href="#">B.O. 2017</a>
			<a href="#">PPMS unifié</a>	
			<a href="#">Le modèle de PPMS unifié</a>	
Avis relatif au contrôle de la commission de sécurité incendie (cerfa n°20-3230)	à l'entrée principale de l'école		<a href="#">A demander à la Mairie</a>	
Signalisation d'interdiction de fumer et de vapoter	à chaque entrée, intérieure et extérieure		<a href="#">Affiche à télécharger ac-nancy-metz</a>	
Espace sans tabac	à chaque entrée extérieure		<a href="#">Santé.gouv.fr / espaces-sans-tabac</a>	
Dispositif Vigipirate	à chaque entrée de l'école		<a href="#">Affiche Vigipirate</a>	
Fiche de synthèse du registre d'accessibilité	à l'entrée principale		<a href="#">Exemple de fiche</a>	
Fiche du résultat de mesurage du radon (Voir Annexe II)	à l'entrée principale		<a href="#">Annexe II de l'Arrêté du 26 février 2019 relatif aux modalités de gestion du radon dans certains ERP et de diffusion de l'information auprès des personnes qui fréquentent ces établissements</a>	

## L'évaluation des risques le DUER

L'évaluation des risques est une obligation des chefs de service depuis 2001. Elle est codifiée dans l'article L4121-3 du code du travail. (Décret du 5 nov. 2001 applicable le 6 nov. 2001).

Le chef de service évalue l'ensemble des risques auxquels sont soumises les personnes placées sous son autorité afin de préserver leur santé physique ou mentale. Cela inclut notamment les troubles musculo-squelettiques (**TMS**), les agents chimiques cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (**CMR**) mais aussi les risques psychosociaux (**RPS**)...

Au-delà de son caractère obligatoire, le DUER permet de **mieux connaître les risques pour mieux les prévenir** : c'est un **élément-clé de la prévention**.

Le DUER doit être :

- mis à jour au moins une fois par an.
- tenu à disposition des personnels de l'école, des APC, du médecin du travail, de l'ISST, des membres des FSSSCT (A et SD), des conseillères et des conseillers de prévention départementaux et académique...

Points de vigilance :

Risques liés à l'ambiance thermique :

Le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 impose de nouvelles obligations à l'employeur pour protéger la santé des personnels face aux épisodes de chaleur intense, dont l'inscription du risque dans le DUER.

### Éléments de vocabulaire

- **Le danger** est la propriété ou capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail, de causer un dommage pour la santé.
- **Le risque** est la probabilité qu'une personne « rencontre » le danger et que sa santé s'en trouve altérée.

A titre d'exemple : risque lié aux ambiances lumineuses et aux écrans, risque lié au bruit, risque lié au aux déplacements, risque routier, risque lié à la charge mentale et aux agressions, risque lié à l'électricité, risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure, risque lié aux ambiances thermiques, risque lié à la présence d'amiante....

- **Situation dangereuse** : toute situation dans laquelle une personne est exposée à un ou plusieurs dangers.

### Analyse du travail réel

Les personnels sont souvent les mieux placés pour identifier les situations dangereuses. Il faut donc qu'ils soient associés à la démarche de l'évaluation des risques par la prise en compte des situations concrètes de travail (ce que l'on appelle « le travail réel »).

## Ajouter un nouveau signalement dans le DUER

### Application académique Prévention et Gestion des Risques (PGR)

Accès sur le portail Arena / Enquête et pilotage / Prévention et gestion des risques / Ajouter un nouveau signalement

The image contains two screenshots of the PGR application interface. The left screenshot shows the 'Arena - Accédez à vos applications' page with 'Enquêtes et Pilotage' and 'Prévention et Gestion des Risques' highlighted in red circles. The right screenshot shows the 'Prévention et Gestion des Risques' dashboard with 'Module DUER' highlighted in a red circle.

## Ajouter un nouveau signalement dans l'application PGR

Attention ! : Les champs marqués d'une \* sont obligatoires

Lorsque le risque est résolu, la directrice ou le directeur coche la case « A clôturer », l'assistante de prévention de circonscription rentrera la date de réalisation. Le signalement sera alors classé en « Résolu ».

Exemple d'une extraction partielle d'un DUER en Pdf

Site : 0999999Z - Lycee test  
Document Unique en date du 01/12/2017

Date de saisie	Type	Locaux	Nombre de personnes exposées	Description	Moyens de prévention existants	Proposition d'action	Cotations (Gravité / Fréquence / Forme / Urgence)	Mesures techniques, organisationnelles, humaines	Priorité	Délai	Coût estimé	Réalisé par	Coût réel	Date prévue	Réalisation
01/06/2017	Risques chimiques	salle multifonction bureau dir infirmerie convivialité trav	10	Les personnels inhalent de l'ozone qui se dégage de l'imprimante et du photocopieur.	2 / 2 / 1 / 2	création d'un local reprographie	///	créer un local reprographie	3					01/12/2017	
01/06/2017	Risques chimiques	multifonction :bureau,salle maîtres,infirmerie,convivialité	10	les personnels inhalent de l'ozone qui se dégage de l'imprimante et du photocopieur...	3 / 1 / 1 / 5	création d'un local reprographie	///	Créer un local reprographie; en attendant, ouvrir la fenêtre régulièrement	1	3 mois				01/12/2017	